



Le lac du Huit est un endroit de villégiature. Conséquemment, il est important de préserver le cachet des lieux et la quiétude de cet environnement privilégié. Il incombe à chacun de vous de respecter cette nature, en prenant attentivement connaissance de vos responsabilités environnementales.

[www.apelduhuit.com](http://www.apelduhuit.com)

*Que vous soyez propriétaire, locataire ou visiteur, merci de faire votre part en appliquant ces simples consignes. Votre collaboration permettra de préserver l'environnement autour du lac du Huit*

### Pour protéger la tranquillité



J'évite la pollution sonore : le règlement municipal prévoit l'interdiction d'émettre des bruits-musique pouvant être entendus dans un rayon de plus de 50 mètres.



J'évite la pollution lumineuse : je profite des étoiles en réduisant mes sources de lumières.



Je privilégie les lumières chaudes (jaunes) : les lumières blanches, plus lumineuses, affectent l'environnement et le cachet des lieux.

### Pour protéger la sécurité



Je ralentis sur les chemins et je respecte les limites de vitesse. Je m'assure de ne pas nuire à l'accès des véhicules d'urgence ou à la circulation.



Les feux extérieurs sont permis uniquement dans un foyer conçu à cet effet. Je ne fais pas de feux à ciel ouvert.



Je ne fais pas de feux par forts vents



Les feux d'artifice et l'usage de pétards sont interdits par règlement municipal.

## Pour protéger la bande riveraine



Je conserve au moins 5 mètres de la bande riveraine dans son état naturel afin de freiner les sédiments, filtrer les polluants, rafraîchir le bord de l'eau, et favoriser la faune et la flore.



Je recouvre mes murets de béton avec des plantes.



Je stabilise ma rive en utilisant des matériaux naturels : il est interdit de construire des murs de soutènement. Caissons de roches et de béton sont à proscrire.



Je dois demander un permis municipal pour stabiliser ma rive qui se détériore



Aucun déboisement ni aucune construction ne sont permis sur la rive. Je peux créer une fenêtre verte en émondant les quelques branches qui bloquent la vue du lac.



Des travaux? Je retiens les sédiments grâce à de la paille et des toiles et j'évite tous travaux près des ruisseaux (affluents).

## Pour protéger l'environnement et la qualité de l'eau



Je me débarrasse de la renouée japonaise, en l'arrachant selon les recommandations prescrites par les experts dans le domaine.



J'évite les applications de produits chimiques pour éradiquer les araignées et autres insectes. Ça peut être dangereux pour ma santé, et l'impact est dommageable sur la chaîne alimentaire des espèces animales.



Je ne coupe pas d'arbres ni d'arbustes inutilement : ils retiennent le sol et me protègent du bruit et du vent.



Je protège la faune et la flore



Je privilégie les produits sans phosphate, pour la fosse septique comme ailleurs.



J'opte pour des produits écologiques et n'applique pas d'engrais : un règlement interdit leur utilisation près d'un lac.